



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 25 Avril 2024

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	9
Votants	9
Pouvoirs	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240425-20240425_D0006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024

Date de convocation : 18 avril 2024

Date d'affichage : 18 avril 2024

Le vingt-cinq avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Loïc GUILLOT ; Mathieu GAULTIER arrivé 21h36

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Benoît COUTANT ; Laurent MALEVAL ;

Pouvoirs :

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Françoise WEINEL, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20240425_D0006

Objet : Restauration du Pont du Gué Perroux.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le résultat de l'étude du CEREMA concernant le pont du Gué Perroux qui est de compétence communale.

Madame le Maire expose le devis établi par la société GTM Travaux Spéciaux, s'élevant à un montant total de 24 307.20€ TTC soit 20 256.00€ HT pour les travaux de rénovation du pont.

Elle rappelle également que le département a accordé une subvention de 20 000€, sous réserve que la collectivité assume un reste à charge de 20%.

Les éléments du devis comprenant notamment la reprise de l'affouillement en pied de pile centrale, la pose de garde-corps type S8, le comblement de la fracture, et la reprise complète des enduits et du pied de pile.

Après examen du devis et discussion, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager ces travaux de rénovation, selon la proposition de la société GTM Travaux Spéciaux.

Plan de Financement

Plan de financement prévisionnel				
Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date à laquelle la subvention a été sollicitée
Conseil départemental	16 204.80 €	80 %	20 256 €	23/02/2023
Total subventions	16 204.80 €	80%		
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	4 051.20 €			
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	20 256 €			

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux de rénovation du pont du Gué Perroux selon les termes du devis présenté par la société GTM Travaux Spéciaux.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **26/04/2024**

Publication par voie électronique le **26/04/2024**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Françoise WEINEL